

Motion du 28 avril 2008 de MM. Simon Brandt, Jean-Charles Lathion et Pascal Rubeli: «Désinvestissons pour réduire la dette».*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que la dette de la Ville atteignait 1,84 milliard de francs à la fin de 2007;
- qu'il est urgent et nécessaire de la réduire, conformément au principe du développement durable;
- que la Ville possède de nombreux actifs dont certains ne sont que peu ou pas mis en valeur;
- que certains de ces actifs n'ont pas d'utilité directe dans la délivrance des prestations de la Ville;
- que certains actifs pourraient être mis en vente rapidement, par exemple le fameux «terrain d'Arzier»;
- que le produit de cette vente devrait permettre de réduire la dette,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de lui fournir la liste de tous les actifs qui pourraient être mis en vente sans remettre en question la délivrance de prestations par la Ville;
- d'établir le catalogue de tous les immeubles propriété de la Ville pour lesquels il n'existe pas de projet planifié à court ou moyen terme;
- de lui présenter des propositions de vente de ces actifs, conformément à l'article 30, chiffre 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes (B 6 05);
- d'affecter le produit de ces ventes à la réduction de la dette.